Du Premier germinal Deux mille cent douze, à huit heures du Matin.

Acte de Mariage de Jean Baptiste Martin Gordon, Propriétaire, Garçon, âgé de Vingt huit ans, né à Cernos département du Var, le premier germinal du mois de Mars mil sept cent quatre vingt quatre, domicilié à Cernos département du Var, fils Majeur de feu Joseph Gordon domicilié à Cernos département du Var, et de Blanche Fournier ici présente et consentante d'une part;

Et de Euphrosine Anne Calbert âgée de Vingt ans, née à Aix département du Var, veuve de Michel du mois de Mars mil sept cent quatre vingt douze domiciliée à Aix département du Var, fille Mineure de feu Joseph Calbert Maréchal ici présente et consentante domicilié à Aix département du Var, et de Natalie Bernard Veuve Gordon, d'autre part;

Les Actes préliminaires sont, les publications faites pour nous et Monsieur le Maire de la Commune de Cernos, les sept Germinal et trente du mois de Frimaire courant, Bernard et Gordon ont reçu le consentement de leurs parents, ainsi qu'il résulte du Registre des Actes de Naissance, et de Mariage de la Commune de Cernos, et les Actes de Naissance des Parties, et de leurs Parents qui ont été mis sous les yeux de Nous Officier Public, et dont Lecture a été faite, et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Euphrosine Anne Calbert l'autre Jean Baptiste Martin Gordon.

En présence de Joseph Charles Gimouvier domicilié à Aix, ami département du Var, âgé de trente ans, et de Joseph Le Boulanger, âgé de trente ans, domicilié à Aix département du Var, âgé de Vingt quatre ans, et de Joseph Gilly domicilié à Aix département du Var, âgé de Vingt quatre ans, et de Joseph Cortis domicilié à Aix département du Var, propriétaire, âgé de Vingt quatre ans.

Et de Nous Gimouvier domicilié à Aix département du Var, Propriétaire, âgé de Vingt sept ans.

Après quoi, moi Louis Bernard Auban Maire de Aix, faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les parties et les Ascendans, les Témoins et les Parents, sous ainsi que les Mères des Epoux, les Témoins et les Parents.

Calbert — Martin Gordon — Joseph Gimouvier — Le Boulanger — Gilly — Cortis — Gimouvier — L.B. Auban

N° 14 Pistoor

Du Vingt Cinq Juillet Deux mille cent douze, à huit heures du Matin.

Acte de Mariage de Jean Joseph Simon Proprietaire de Marseille, âgé de Vingt ans, né à Aix département du Var, le Cinq du mois de Juin mil sept cent quatre vingt douze, domicilié à Aix département du Var, fils Mineur de feu Joseph Simon de Marseille, propriétaire, domicilié à Aix département du Var, et de Natalie Pepin, présente et consentante Domiciliée Aix, d'une part;

Et de Natalie Estelle Turrel âgée de Vingt ans, née à Aix département du Var, le Vingt sept du mois de Novembre mil sept cent quatre vingt douze, domiciliée à Aix département du Var, fille Mineure de feu Jean Joseph Turrel, domicilié à Aix département du Var, et de feue Marie Antoinette Estelle Natalie Turrel, veuve, présente et consentante, d'autre part;

Les Actes préliminaires sont, les publications faites, par nous et Monsieur le Maire de la Commune de Cernos, les sept et trente du mois de Frimaire courant, Simon et Turrel ont reçu le consentement de leurs parents, ainsi qu'il résulte du Registre des Actes de Naissance, et de Mariage de la Commune de Cernos, et les Actes de Naissance des Parties, et de leurs Parents qui ont été mis sous les yeux de Nous Officier Public, et dont Lecture a été faite, et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Natalie Estelle Turrel l'autre Jean Joseph Simon.

En présence de Joseph Antoine Bernard domicilié à Aix, ami de quarante huit ans, et de Joseph Gaillard domicilié à Aix, âgé de quarante huit ans, et de Joseph Nicolas domicilié à Aix, âgé de Vingt sept ans, et de Joseph André domicilié à Aix, âgé de Vingt sept ans, et de Joseph Simon Hilarion domicilié à Aix, âgé de Vingt neuf ans, tous amis et parents.

Après quoi, moi Louis Bernard Auban adjoint maire de Aix, faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les parties et les Témoins et les parents, conformément au Code Civil, ainsi que les Mères des Epoux, les Témoins et les parents.

Simon — Turrel — Bernard — Gaillard — Nicolas — André — Simon — Turrel — L.B. Auban

N° 15 Simon